

Les communes de plus de 3500 habitants doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant la séance d'examen du budget. Non décisionnel, ce débat est obligatoire. Il permet aux conseillers municipaux de disposer des informations utiles à l'examen du budget. En effet, la tenue d'un DOB est destinée à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif (le maire) de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Désormais, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du conseil municipal (nouvel article L.2312-1 du code général des collectivités, issu de la loi de la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015).

Le gouvernement vient de préciser l'application de cette nouvelle disposition. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

I – EVOLUTION DE LA DETTE

A) Budget général

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2015	2 395 706 €	237 712 €	91 203 €
Au 01/01/2016	2 157 790 €	238 115 €	81 812 €
AU 01/01/2017	1 919 675 €	230 728 €	72 420 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2016.

B) Budget annexe assainissement

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2015	721 640 €	47 875 €	13 839 €
Au 01/01/2016	673 681 €	45 286 €	12 288 €
Au 01/01/2017	625 227 €	46 283 €	11 261 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2016.

II – FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

1) Evolution de la masse salariale

- Les charges de personnel ont diminué de 3,39 % par rapport au compte administratif 2015 (départ à la retraite d'un agent).

2) Autres dépenses de fonctionnement

- Les dépenses du chapitre 011 (*charges à caractère général*) ont diminué de 4% par rapport à 2015.
- Les diverses contributions obligatoires de la commune connaîtront une évolution différenciée et se répartiront comme suit :
 - Le Malamok / Espace-Jeunes : 102 000 € en 2017 (*idem qu'en 2016*)
 - Le Malamok / ALSH été : 18 000 € en 2017 (17 907€ en 2015 / 20 619 € en 2016)
 - Le Malamok / ALSH année : 43 000 € en 2017 (*idem qu'en 2016*)
 - Le Malamok / TAP : 50 000 € + part variable en 2017 (50 141 € en 2016)
 - OGEC : environ 80 000 € pour l'année scolaire 2016/2017 (85 448 € pour 2015/2016)
 - Crèche/halte-garderie Ti-Liou : 19 112 € en 2016 / Transféré à la CCPBS en 2017
 - RAM / Ti Liou : 6 172 € en 2017 / Transféré à la CCPBS en 2017
 - La participation à verser au SDIS est de 90 660 € en 2017, *idem qu'en 2016*.

B) Recettes

Le résultat global de clôture de l'exercice 2016 en fonctionnement est de 2 425 686 €, compris le résultat de clôture 2015. Le résultat de l'exercice 2016 étant de 727 492 €.

Evolution de la fiscalité de 2013 à 2017

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		
	Bases	Taux	Bases	Taux	Bases	Taux	Produit attendu
2013	4 194 000	15,71	3 179 000	19,48	123 200	43,25	1 331 430
2014	4 343 000	15,71	3 301 000	19,48	128 500	43,25	1 380 896
2015	4 508 000	15,71	3 381 000	19,48	128 800	43,25	1 422 532
2016	4 553 080	15,71	3 414 810	19,48	130 088	43,25	1 436 757
2017 <i>(estimation)</i>	4 571 292	15,71	3 428 469	19,48	130 608	43,25	1 442 504

- La notification des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux ne nous est pas encore parvenue. Elles seront revalorisées de 0.4% en 2017.
- En 2017, la réduction des dotations financières de l'Etat, annoncée depuis 2014, se poursuivra pour l'ensemble des collectivités. La contribution du bloc communal étant toutefois divisée par deux.

III – INVESTISSEMENT

A) Dépenses prévisionnelles

- Le résultat de clôture 2016 en section d'investissement est de -1 962 469 €, compris le résultat reporté 2015. Le résultat de l'exercice 2016 étant de -82 604 €.
- Reprise des crédits ouverts en 2016 pour la poursuite de certaines opérations en cours (restes à réaliser : 338 950 € dont PLU : 18 470 € / participation au SDIS pour caserne pompiers : 70 000 € / travaux électrification : 82 500 € / achat de terrain : 87 300 € / Aménagement de terrains : 1 930 € / Voirie : 73 000 € / travaux : 4 900 € / prêt d'honneur : 850 €
- Ouverture de crédits pour de nouvelles opérations :
 - * Centre de secours (+ 140 000 €)
 - * Aménagement de l'Allée de Brémillec et de la Rue Isidore Le Garo (345 000 € HT)
 - * Entretien de voirie : 150 000 €
 - * Acquisition de matériel roulant : 130 000 €
 - * Acquisition de matériel informatique : 10 000 €
 - * Acquisition de matériel association : 7 000 €
 - * Acquisition matériel divers : 12 000 €
 - * Acquisition immobilière : 100 000 € / Démolition : 30 000 €
 - * Travaux bâtiments communaux : 100 000 €

B) Recettes prévisionnelles

- FCTVA : 33 498 €
- Subventions : 85 000 € (*giratoire Rte de Penmarch*)
- Une affectation du résultat en section d'investissement pour un montant de 700 000 €, conduirait à conserver un autofinancement net.

IV – BUDGET ASSAINISSEMENT

A) Fonctionnement

Le résultat global de clôture de l'exercice 2016 en fonctionnement est de -12 975 €, compris le résultat de clôture 2015. Le résultat de l'exercice 2016 étant de -9 041 €.

Les principales recettes de la section de fonctionnement proviennent de la surtaxe d'assainissement, des taxes de raccordement et de la redevance SPANC. Elles permettent principalement de financer la collecte et le traitement des eaux usées et le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

B) Investissement

Le résultat de clôture 2016 en section d'investissement est de -480 291 €, compris le résultat reporté 2015. Le résultat de l'exercice 2016 étant de -393 915 €.

- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées / eaux pluviales
- Participation aux travaux de rénovation à la STEP (dégrilleur : environ 30 000 € / membrane : environ 78 300 €)
- Réhabilitation des réseaux Rue I Le Garo et Allée de Brémillec (274 941 € HT)
- Réalisation d'une première tranche d'emprunt de 500 000 €.

V – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement seront prévues dans les mêmes proportions que les crédits utilisés en 2016, en tenant compte de l'inflation.